



Mairie de St-Julien en Beauchêne

Compte-rendu du Conseil municipal

du 10 mai 2019

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN EN BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le 3 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Etaient présents : Bermond Gilbert, Caserta Carole, Fabre Nancy, Gauthier Jean-Pierre, Kortz Sylvain, Pascal Alain, Schneyder Lætitia, Vallier Jean-Claude.

Conseillers représentés : Bérard Jacky (procuration à Schneyder Lætitia), Serri Jean (procuration à Vallier Jean-Claude), Violet Baptiste (procuration à Fabre Nancy).

Secrétaire de séance : Sylvain Kortz.

Le Conseil Municipal débute à 14h30.

Approbation du C.R. du Conseil Municipal du 15 mars 2019

Le CR du dernier Conseil Municipal a été diffusé aux élus. Aucun d'eux n'ayant fait connaître une demande de modification ou un ajout de texte dans le document qui leur était fourni, celui-ci a été publié sur le site internet de la commune et affiché en Mairie le 18 mars 2019.

Le Maire demande aux élus de confirmer qu'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal du 15/03/2019.

Approbation par les élus (11 voix).

Travaux Forestier : Proposition du programme d'actions pour l'année 2019.

L'ONF fait chaque année connaître ses propositions d'aménagement de la forêt communale, selon les observations sur le terrain de l'agent technique en charge de notre patrimoine forestier.

Les propositions de l'ONF avaient été laissées sans suite au cours des deux exercices précédents, mais on ne peut pas indéfiniment renvoyer des opérations d'entretien et d'amélioration de nos forêts. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à répondre favorablement à la proposition de travaux que propose l'ONF pour un montant de 7 620€ HT.

Les numéros des parcelles indiquées par ONF sont différents de la numérotation cadastrale. Après examens des documents disponibles, il ressort que les parcelles concernées sont situées entre Le Cheylard et les Piarrards. La proposition ONF pourrait donc être faite dans la perspective future d'une vente de coupes de bois par la commune dans cette zone.

Le Conseil autorise le Maire à donner son accord à ONF pour les travaux préconisés (unanimité des présents et représentés).

Garages

Suite à la diffusion d'une affichette dans les boîtes aux lettres des habitants, la municipalité a reçu cinq demandes d'habitants qui souhaiteraient, le cas échéant, pouvoir louer un garage communal si la commune décide de leur construction.

Le Maire demande l'avis du Conseil sur ce point. Il indique que si le Conseil juge le projet utile, le Maire pourrait dans un premier temps demander à M. Castaldi, architecte résidant sur la commune, de proposer une étude du projet.

Une discussion s'engage sur le fait que des parkings ouverts seraient mieux adaptés, qu'il faudrait envisager de mettre sur les toitures des panneaux photovoltaïques, de prévoir une « ombrière », etc.....

Faute de parvenir à un consensus, le Maire propose aux élus de faire parvenir avant lundi soir les propositions qui leur semblent adaptées à ce projet. Il réunira l'ensemble des propositions en addenda au compte-rendu, et en communiquera par courrier la teneur à M. Castaldi, pour qu'il donne un avis sur ces diverses propositions.

Le Maire indique qu'il peut aussi, si besoin, solliciter SYME 05.

Ce point de l'ordre du jour ne fera finalement pas l'objet d'une délibération à ce stade de la réflexion.

Redevance d'occupation du domaine public France Telecom 2019

La redevance pour 2019 est calculée de la façon suivante :

Artères souterraines (3.10kmx 40,73 €) - Artères aériennes (8.060kmx54,30 €) - Total 563,92 € (unanimité des présents et représentés)

Cotisation Fondation du Patrimoine

Lors du dernier conseil, il a été accepté d'adhérer à cette fondation à hauteur de 50 €. Le Conseil avait par erreur pris acte d'une adhésion pour ce montant.

En réalité la somme prévue pour une commune de moins de 500 habitants est de 55 €. Le Maire demande au Conseil d'autoriser l'adhésion pour ce montant de 55 €.

Le Conseil prend acte de l'erreur commise lors de la réunion précédente et autorise le Maire à régler une somme de 55 € au titre de son adhésion à la fondation du Patrimoine (unanimité des présents et représentés).

Bail Orange

Lors du Conseil Municipal du 8 février 2019, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un nouveau bail avec Orange, pour la mise à disposition d'un local permettant la communication par téléphonie mobile. Ce local déjà loué à Orange, faisait l'objet d'un bail qui arrivait à son terme, avec possibilité de reconduction par périodes de cinq années. Orange a demandé à contracter avec la commune un nouveau bail, d'une durée de 12 années, prétextant des investissements importants dans un proche avenir, devant conduire à l'installation d'une téléphonie 5G.

Aujourd'hui, le projet de bail qui a été envoyé à la commune, précise le niveau du loyer proposé : ce loyer sera proche de la somme acquittée par Orange au cours du bail précédent, et comme précédemment, sera réévalué année après année. Son montant est fixé à 4700 € annuels (Orange proposait un chiffre comportant des centimes, le Maire a proposé de fixer une somme arrondie à la centaine d'Euros la plus proche). Un taux d'indexation de 1% de ce loyer, est proposé par Orange, un peu inférieur à celui qui était retenu en 2009, lors de la signature du premier bail.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ce nouveau bail.

Le Conseil donne son accord au Maire (unanimité des présents et représentés) pour annuler la délibération prise le 15 mars 2019 sur ce point, et la remplacer par une délibération identique, en y stipulant le loyer de 4700€ annuels et son taux d'indexation de 1%.

APC Hélène SALETTI - transformation d'un CCD en CDI

Madame Saletti a été informée, suite à une délibération du Conseil Municipal du 15 mars 2019, de l'éventualité de transformer son contrat CDD d'Agent chargé de l'Agence Postale Communale, en contrat CDI.

Suite à cette proposition, elle a demandé à présenter son point de vue quant au fonctionnement de l'Agence, ce qu'elle a fait au cours d'une réunion avec le Maire, en présence du premier adjoint. Madame Saletti s'était fait assister d'un élu, Monsieur Vialet.

Le Maire lui a proposé de récapituler ses demandes par courrier, pour qu'il puisse à la fois interroger le CDG05, chargé des employés municipaux de la commune, et les responsables de la Banque Postale, afin de savoir ce qui pouvait être pris en considération dans les demandes de Madame Saletti.

Le CDG05 a accordé un entretien au Maire, dans lequel les points abordés ont été discutés. La Banque Postale a communiqué par écrit ses observations.

Le Maire a présenté oralement aux élus les informations qu'il avait réunies, tant auprès de la Banque Postale que du CDG05.

Plusieurs décisions ont été prises.

-Il est essentiel que l'Agence Postale soit déplacée dans le bâtiment Mairie. Une démarche qui a déjà été faite avec Monsieur Dognon, responsable des APC du Département (exactement, Délégué aux Relations territoriales dans les Hautes-Alpes).

-La remarque faite par Madame Saletti concernant le problème que pose la temporisation de certains accès, liés aux conditions de sécurité de l'Agence, implique que la commune prenne en charge les 30 minutes supplémentaires que ces conditions de sécurité imposent.

Le Conseil municipal accepte que l'extension du temps de présence dans le local de l'Agence Postale Communale soit, dès le lundi 13 Mai prochain, porté à 3 heures au lieu de 2h30. Ainsi, pour la durée restant à courir du contrat CDD avec la commune, la rémunération de l'agent sera établie pour une durée hebdomadaire de 9 heures au lieu de 7h30 actuellement. Cette décision est adoptée par les élus, par 7 voix pour et 4 abstentions.

-Par ailleurs, la plage des heures d'ouverture au public sera modifiée en accord avec l'agent, pour tenir compte de ses remarques. Décision adoptée à l'unanimité.

-Pour tenir compte de l'impossibilité de l'Agent de prendre en 2018 la totalité des 5 semaines de vacances

autorisées, le Maire est autorisé par les élus à verser à l'Agent une compensation financière correspondant aux deux semaines de vacances qui n'ont pas pu être prises comme prévu (unanimité).

Enfin, le Maire est autorisé à adresser un courrier recommandé (LRAR) à Madame Saletti, afin qu'elle puisse confirmer qu'elle accepte le poste CDI, ou qu'elle y renonce (unanimité).

On rappelle que, dans sa réponse, Madame Saletti indiquait que c'est en fonction des aménagements qui lui seront proposés qu'elle prendra en fin de compte sa décision.

L'éventualité de proposer à l'Agent, en cas d'acceptation du poste en CDI, la prise en charge de diverses autres activités, sera examinée le cas échéant, après que sa décision aura été signifiée en Mairie.

Demande de subvention Pompiers d'Aspres (10ème anniversaire du Centre de Secours).

L'Amicale des Sapeurs Pompiers du Haut-Buëch organise le 6 juillet prochain une journée Porte Ouvertes, au Centre de Secours. Un programme a été établi, qui sera diffusé sur le site Internet de la commune.

L'objectif de cette journée est de sensibiliser les habitants au métier de Sapeur Pompier, avec ses difficultés, et l'Amicale demande aux communes du Haut-Buëch de répondre favorablement à une demande de subvention, qui les aidera à l'organisation de cette journée exceptionnelle.

Le Maire demande au Conseil son avis sur cette demande, et si le principe d'une aide à cette Amicale est retenue, d'en fixer le montant.

Madame Fabre indique que dans la mesure où les Sapeurs Pompiers organisent une soirée festive en fin de journée « Porte Ouvertes », leur association devrait pouvoir disposer d'une somme d'argent raisonnable, mais convient aussi qu'il est normal que les communes contribuent financièrement à l'organisation de cette journée, un projet parfaitement louable dans son principe.

En fin de compte, une contribution de 300 € est fixée par les élus, somme que le Maire est autorisé à leur faire parvenir (10 voix pour, une abstention).

Servitudes de passage :

Le maire indique que ce point de l'ordre du jour aurait dû faire l'objet d'une délibération, à condition que IT05, qu'il a sollicité sur ce point, ait pu faire des propositions avant la réunion de ce jour.

Faute d'avoir reçu ces propositions, ce point ne fera pas l'objet d'une délibération, et ne sera abordé que comme un point d'information.

a) La commune est régulièrement confrontée à des fuites d'eau sur sa canalisation d'alimentation en eau potable.

En recensant le trajet de cette canalisation -dont certaines longueurs sont installées depuis près de 90 ans, la plupart des autres depuis une soixantaine d'année- il est apparu que la canalisation entre les captages de Montama et le réservoir du village traverse non seulement des parcelles communales, mais aussi plusieurs parcelles appartenant à des habitants.

Il est obligatoire de mettre en place des servitudes de passage sur les parcelles privées, qui permettront en cas de besoin, d'accéder dans l'urgence, à la canalisation.

b) Il existe aussi des chemins ruraux qui ont été tracés il y a plusieurs décennies, et qui traversent des parcelles privées.

L'un des problèmes posés a été résolu, en échangeant, avec le gérant de la SCI le Rose, une portion de chemin rural avec une portion de voie communale conduisant aux habitations de la SCI.

Un autre problème reste à résoudre : il concerne le CR22, qui traverse deux parcelles privées, celle de M. Bauchau, qu'il a achetée en 2012, et une autre, appartenant aux héritiers Sapino, achetée il y a une vingtaine d'années.

Déjà, en 1987, les propriétaires de l'époque, maintenant décédés, avaient convenu avec la Mairie, d'échanger la portion de CR22 traversant leur parcelle, contre une surface équivalente de parcelle communale contiguë à leur terrain.

Cette opération n'a jamais eue de suite. On retrouve encore le même début de démarche au début des années 2000, démarche qui n'a jamais abouti.

Cette année, à la suite de démarches interminables avec les héritiers Sapino, il va être possible de procéder à un échange de parcelle, l'acte notarié est en cours de rédaction.

Il reste donc à trouver un modus vivendi avec M. Bauchau, qui avait proposé un échange, puis y a renoncé.

La DDT a récemment stipulé que l'absence de servitude de passage sur le terrain propriété de M. Bauchau posait problème.

Le Maire informe le Conseil de cette situation, sachant que la complexité administrative d'un échange, qui met en jeu l'ONF, dès lors que les parcelles communales échangées sont soumises à gestion forestière, n'incite pas à relancer une opération à l'identique de celle conduite avec les héritiers Sapino.

Autres Informations :

Bail de pâturage Madame Amandine FUMEX

La commune de Saint-Julien a signé le 1er septembre 2006 un bail avec Amandine Fumex, résidant alors sur la commune, avec date d'effet au 1er janvier 2006 (délibération du 25 septembre 2005). Ce bail concerne la parcelle ZH 6 d'une contenance de 75 ha, aux fins de parquer et faire pâturer ses moutons 10 jours par an. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2006.

La commune avait entrepris une première démarche en septembre 2014 afin de ne pas reconduire ce bail à sa date d'échéance. Un avocat avait alors signifié qu'il était obligatoire de respecter un délai de prévenance de 18 mois, et indiquait aussi dans sa lettre qu'un bail rural est obligatoirement signé pour une période de 9 années. Renouvelable par tacite reconduction.

Tout bail rural établi pour une durée inférieure à 9 années est réputé « non-écrit », le contrôle de légalité n'aurait jamais du laisser passer ce bail lors de sa signature, en 2006.

La démarche reconduite par le Maire en mars 2016 a conduit Mme Fumex à répondre qu'elle poursuivait le bail et continuait à inclure cette parcelle louée dans ses déclarations pour la PAC.

Un contact récent avec la SAFER confirme que les arguments présentés par l'avocat consulté par Madame Fumex sont fondés, et que la commune ne peut pas envisager de récupérer la parcelle louée avant 2024..... Il conviendra donc que la résiliation de ce bail soit signifiée à la locataire au plus tard le 30 juin 2022, si la municipalité souhaite mettre un terme à cette location.

Résiliation VALOREM (courrier du 25/03/2019)

La société Valorem a confirmé par LRAR sa décision de ne pas poursuivre le projet « éolien » pour lequel la commune l'avait retenue. Les conditions actuelles ne sont pas réunies dans le Haut-Buëch pour produire des énergies renouvelables de puissance, compte-tenu de l'impossibilité de transférer la puissance produite à un « nœud de réseau compatible ».

Limitation de vitesse sur les routes du village, desservant le centre bourg et le lotissement

Des séparateurs de voie ont été installés pour ralentir les quelques conducteurs de véhicules qui confondent les routes du village avec un circuit de compétition.

L'arrêté du Maire prévoit une limite à 30 km/h sur les routes du centre-bourg ainsi que sur celles des lotissements « La Blache » et « Chante-Duc ».

Protection chute de cailloux La Rochette : la principale intéressée, Madame Lombard, n'est pas convaincue que la mise en place d'une protection grillagée au-dessus de son habitation soit indispensable. Elle avait cependant fait remarquer l'année précédente que des chutes de cailloux fréquentes l'inquiétaient un peu.

La Fontarasse : le tribunal de Gap a examiné la requête de la commune le 6 Mai. Il fera connaître sa réponse à la mi-juin.

Travaux d'assainissement de Montama Haut : le début des travaux est fixé au mardi 14 Mai.

Accès Baumugnes : de nombreux blocs de rocher tombent à intervalle régulier sur la route (VC101) qui relie le lieu-dit « Le Pont Bleu » au hameau. Leur taille, bien que modeste, peut constituer un danger pour les usagers.

Le Maire indique qu'il envisage de compléter les panneaux signalant la dangerosité de l'accès, et recommander d'emprunter l'accès par le Pont de Baumugnes, situé un kilomètre plus au Sud.

Il faudrait examiner une solution qui permette de protéger le gué qui franchit le Rif de Baumugnes, à proximité du hameau, qui est régulièrement encombré de cailloux véhiculés par la rivière en période de pluies abondantes.

La séance du Conseil Municipal est levée à 16h40.

ANNEXE AU COMPTE-RENDU DU CM DU 10 MAI 2019

Lors du Conseil Municipal, il a été convenu que les élus qui voulaient s'exprimer sur le sujet des garages, tel qu'il avait été inscrit à l'ordre du jour, le feraient de telle sorte que le Compte-Rendu puisse faire figurer leurs remarques. Nous avons eu trois retours, le dernier est parvenu le 14/05 en fin de matinée. Voici les commentaires des élus :

Proposition S.Kortz

Bonjour,

Je pense qu'il est possible d'étudier les 2 projets garages et ombrières (où construire ces ombrières?) afin de voir le coût et la rentabilité des deux mais personnellement je préfère des garages fermés qui offrent plus de sécurité en cas de stockage de remorque ou d'objets divers. Je suis d'accord sur le fait que ces garages doivent être réservés aux résidents principaux du village afin de pouvoir abriter un véhicule en période hivernale ce qui est très utile dans notre région.

Proposition L.Schneyder

Lors de la présentation du projet des garages fermés sur le village, nous avons appris que 5 personnes ont à ce jour ont déposé leur candidature, pour seulement 3 garages.

Je réitère mon souhait que ces garages, s'ils existent, soient en priorité destinés aux résidents à l'année. Ce qui permet aussi une réflexion autour du stationnement dans le village et pourquoi pas une signalétique plus visible sur les zones de stationnement ou les interdictions de stationner (contre les séparateurs de voies, par exemple).

Je réprécise également avoir rencontré deux familles postulantes pour des garages à louer à proximité de chez elles. L'une rencontre un véritable besoin de stocker des outils, en plus du véhicule, et l'autre, dont le mari est handicapé, n'a postulé que pour un souhait de sécurité, de confort et de proximité, surtout l'hiver.

Chacun rejette l'idée d'un stationnement type ombrière.

Je pense qu'il en sera de même pour les autres.

Les ombrières proposées par Baptiste et Nancy restent à étudier par Mr Castaldi, en plus de la problématique stockage... Comparaison des différentes possibilités, en fonction de l'intérêt de tous, et réflexions sur le coût de chaque projet... On a du pain sur la planche ! Mais de vraies solutions à mettre en œuvre !

Je reste disponible pour rencontrer Mr Castaldi, si besoin...

Proposition N.Fabre

Bonjour, et merci d'excuser ma réponse tardive. Concernant le compte rendu, je n'ai pas de remarque. Pour ce qui est de la feuille de route pour monsieur Castaldi, j'aimerais qu'on lui demande d'étudier les différentes modalités d'organisation du parking dans le village, notamment les parkings gratuits (avec l'option ombrières) et, plus largement un lieu municipal de stockage partagé (moyennant finances) à coupler avec des jardins partagés, par exemple.

Je souhaiterais également que Baptiste Vialet (en copie) soit sollicité pour le projet garages.